



**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2013**

**Délibération n°04-2013
Création de postes/Modification du tableau des effectifs de
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au titre de l'année 2013, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la création de deux postes d'une part, et la création/fermeture de trois postes d'autre part :

- **La création de deux postes :**

- **Un assistant d'enseignement artistique** (catégorie B) afin d'officialiser la situation de Monsieur Emmanuel ZWENGER (assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques) dont les fonctions ont progressivement évolué ces dernières années vers les pratiques pédagogiques de l'enseignement supérieur. Son remplacement à la bibliothèque est assuré depuis deux ans par un agent contractuel. Cette création de poste n'entraîne donc aucune modification budgétaire.

- **Un adjoint administratif pour l'accueil du site de Caen (Catégorie C)** en remplacement de Madame Evelyne FORTIER qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2012. Cet agent (adjoint technique) était mis à disposition par la Communauté d'agglomération Caen la mer qui fermera le poste.

- **La création/fermeture de trois postes :**

- **Un agent de maîtrise pour le site de Cherbourg/Octeville (Catégorie C)** en remplacement d'un poste d'adjoint technique actuellement occupé par Monsieur Jérôme RENOUF. Ce dernier est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise. Cette création de poste n'entraîne pas de modification budgétaire. Il convient de fermer le poste d'adjoint technique.

- **Deux professeurs d'enseignement hors classe (Catégorie A)** en remplacement de deux postes d'enseignement artistique de classe normale. Ces créations de poste font suite aux promotions de Madame Tanya RODGERS et de Monsieur Thierry WEYD. Il convient de fermer les deux postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale.

Proposition

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts et média de Caen/Cherbourg au 1^{er} avril 2013.

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 1^{er} avril 2013 et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le

19 MARS 2013

- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président



école
supérieure
d'arts &
médiat
de Caen/
Cherbourg

PREFECTURE DU CALVADOS

19 MARS 2013

COURRIER

100

100

100